



MUNICIPALITÉ
DE VÉTROZ

Route de l'Abbaye 31 | 1963 Vétroz | Tél. 027 345 37 70 | Fax 027 345 37 71 | www.vetroz.ch

COGEST
M. Xavier Berthouzoz
Route de la Bourgeoisie
1963 Vétroz

Dossier traité par :
Fabien Papilloud
079 710 55 55
fabien.papilloud@vetroz.ch

Vétroz, le 11 juillet 2022

Réponse aux questions du 5 avril 2022 « Budget de fonctionnement de l'ASOV - questions de la Commission de gestion du Conseil général de Vétroz »

Monsieur le Conseiller général,

Nous nous référons à votre interpellation citée en titre qui a fait l'objet d'une analyse attentive de la part du Conseil municipal. Dans ce contexte, vous trouverez ci-après, les réponses à vos questions.

Q1 - *Quelle est la raison de l'encaissement de tels montants alors qu'un budget matériel conséquent est à disposition ?*

Les montants sont encaissés pour sensibiliser les jeunes à la valeur de l'argent. De plus, l'encaissement d'une participation nous permet d'avoir des inscriptions motivées. Lors d'activités gratuites, ils arrivent que des personnes inscrites ne se présentent pas privant ainsi l'accès à ladite activité à une autre personne. Nous relevons également que si des familles ne peuvent pas se permettre la participation à une activité, nous nous arrangeons avec cette dernière par le biais d'une discussion avec les parents pouvant conduire à la prise en charge par la municipalité des frais, afin que les enfants puissent participer aux activités proposées.

Q2 - *Comment sont déterminés les montants encaissés ? Ces encaissements sont-ils calculés afin de couvrir la ligne budgétaire de CHF 5'000.00 ou les coûts réels ?*

Pour fixer ces montants, nous nous sommes basés sur le budget que d'autres structures d'animations ont pour chaque secteur. Par exemple, l'ASOA à Ardon fixe également les soupers à 5.-. Nous devons également rappeler que les activités proposées par le service ne tendent pas à fournir une garde gratuite des enfants et des jeunes. Nous travaillons avec les jeunes et les enfants afin de leur faire prendre conscience de certaines valeurs comme le respect, la tolérance. Nous travaillons également sur le développement de compétences et la valorisation de ces dernières.

Comme les activités sont préparées avec les jeunes durant l'année, les encaissements permettent de ne pas dépasser la ligne budgétaire fixée. Les tarifs des sorties ou des activités souhaitées par les jeunes pendant les vacances scolaires tiennent donc compte de notre budget et des coûts réels de l'activité. Nous visons donc la conscientisation liée aux coûts de la vie et l'autonomisation de la jeunesse à travers ces activités.

Q3 - *Comment se fait-il que tout soit enregistré sous une rubrique unique nommée "Frais de matériel animation socio-culturelle" ? Ne serait-il pas judicieux de détailler cette rubrique afin que les différentes charges apparaissent clairement (personnel - monitorat, frais de fonctionnement, frais et matériel d'animations) ?*

Dès 2022, nous séparerons les frais de personnel et de monitorat avec ceux liés aux charges de fonctionnement (matériel et activités). De plus, nous ne travaillerons plus avec des budgets nets mais des budgets bruts faisant clairement état des coûts et des revenus prévus.

Vu la nature des prestations effectuées, nous pensons qu'il est peu adapté de détailler davantage les charges/revenus de fonctionnement. En effet, les budgets sont préparés 6 mois à l'avance or les activités sont réalisées bien plus tard et souvent selon les envies des jeunes. Cependant, dans le cadre du budget 2023, nous pouvons sans autre partager avec la COGEST plus d'informations sur ces montants à titre d'information.

Q4 - *N'est-il pas possible d'optimiser certains coûts de fonctionnement afin de préserver un maximum d'argent pour les animations (par exemple distribution dans les écoles ou utilisation du Vétrozspective au lieu d'un publipostage coûteux) ?*

Nous relevons que notre budget de communication est limité. Nous utilisons des flyers à la place de lettres et nous réalisons entre 2 et 3 tous-ménages par année.

Depuis quelques années, nous tendons à collaborer de plus en plus avec les écoles et autres structures communales. Un réseau regroupant les structures, les écoles et notre service a vu le jour récemment pour offrir une meilleure coordination et collaboration.

Nous faisons tout notre possible pour rationaliser au maximum les dépenses afin de pouvoir allouer un maximum d'argent dans nos activités et actions.

Q5 - *Il y a une divergence entre les horaires d'accueil publiés sur le site de la commune et les horaires d'activités sur Facebook. Quels sont les horaires à retenir ?*

Cela ne devrait pas se produire. Nous allons nous efforcer d'avoir des horaires uniformes sur les différents canaux de communication. Cependant comme Facebook est géré directement par notre service d'animations, les informations s'y trouvant ont plus de chances d'être à jour.

Pour conclure, derrière toutes nos activités (que ce soit les programmes d'activités durant les vacances ou les accueils libres), nous reprenons les objectifs de la Charte valaisanne de l'Animation Socioculturelle qui sont de :

- Favoriser l'autonomie
- Valoriser les ressources et compétences des personnes
- Promouvoir et défendre la qualité de vie des personnes, des populations ainsi que des collaborateurs (plaisir, écoute, convivialité, etc.)
- Créer des liens entre les groupes sociaux, favoriser le vivre ensemble.

Les accueils libres et les activités programmées attirent chacun un public cible différent. Cela nous permet de rencontrer et créer des liens avec plus de monde. Nous ne sommes pas opposés à faire des activités gratuites, mais cela exigerait des dépenses plus élevées et donc une augmentation budgétaire ou alors d'effectuer moins d'activités et plus d'accueil libre.

Afin de mieux cerner les besoins des parents, nous allons lancer un sondage sur leurs attentes à la rentrée et profiterons de l'audit communal pour améliorer au maximum le fonctionnement du service.

Veuillez agréer, Monsieur le Conseiller général, nos salutations distinguées.

Municipalité de Vétroz



Le Président
Olivier Cottagnoud

Le Secrétaire
Bertrand Fontannaz

Copie à : M. Pierre-Michel Venetz, Président du Conseil général, 1963 Vétroz
M. Daniel Roh, Président de la COGEST, 1963 Vétroz